



DECRET  
de versement d'une indemnisation au titre de la  
Commission consultative de règlement amiable  
à ARQUEBUSERIE SAINT DOMNOLET

N° 27454

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE  
Vu le règlement de la Commission Européenne N°2022/383 du 13 décembre 2022 relatif  
à l'aide à l'investissement en IER de la Commission européenne au titre de l'aide à l'investissement  
européenne aux aides-de-méreance;  
Vu le décret n° 2022-1033 du 23 novembre 2022 portant approbation du règlement amiable  
de la plainte de la Commission contre la CORA, déposée par l'ARQUEBUSERIE SAINT  
DOMNOLET;

Vu le rapport d'indemnisation au titre de la CORA déposé par l'ARQUEBUSERIE SAINT  
DOMNOLET;

Vu le rapport d'indemnisation de la CORA en date du 03 novembre 2022;

CONSIDERANT que Limoges Métropole procède depuis le 07 janvier 2023 à des travaux

d'aménagement dans le quartier de la Correrie, avec à présent depuis est finalisée

l'indemnisation que le dossier déposé par la société répond aux critères d'éligibilité à

l'aide à l'investissement en IER de la CORA;

CONSIDERANT que la somme déboursée par la société de 00 francs 00 centimes au 30

septembre 2022 équivaut à 9 058,84 € et que la société se trouve dans la tranche de prise

d'charge à hauteur de 30 %, en vertu du règlement, les modalités de calcul sont les

suivantes : 9 058,84 / 30 = 271,94 €.

#### DECIDE

D'attribuer à l'ARQUEBUSERIE SAINT DOMNOLET, dont le siège est situé au 10 rue de la  
Cité 87000 Limoges, une indemnisation d'un montant de 2 975,46 €

Et signifie à l'ARQUEBUSERIE SAINT DOMNOLET l'ordre de verser l'indemnisation de versement de

l'indemnisation à l'ARQUEBUSERIE SAINT DOMNOLET ainsi que tout document devant

émaner dans ce cadre.

Il est rappelé que les déterminations sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole,

Fait à Limoges

Le Président,  
Signé électroniquement le 21/11/2022  
 M. Jean-Pierre GOURDIN

Publié le vendredi 21 novembre 2022  
Accès direct : [Métropole](#)  
Pour toute question ou réclamation, il suffit d'ouvrir l'onglet "J'agis" dans l'interface de l'interne

## DÉCISION

# Décision de versement d'une indemnisation au titre de la Commission consultative de règlement amiable à - ARQUEBUSERIE SAINT DOMNOLET

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025

27454.pdf  
(.pdf, 216,8 Ko)

TÉLÉCHARGER